

# Compte rendu de la réunion des formateurs du 30 janvier 2024

16 personnes participantes.

## Ateliers

Jean-Pierre fait le point sur leur fonctionnement. Il n'y a pas eu de problème particulier. Toutefois l'activité de l'atelier Violet a été suspendue en raison de l'affectation des locaux par la mairie du 15ème aux personnes sans abri dans le cadre du «plan grand froid».

Les adhérents ont été prévenus et invités à rejoindre l'atelier Bausset qui ouvrira en plus du lundi après midi, le vendredi matin. En cas de réouverture ils seront prévenus de la date.

Genevieve évoque la dégustation de la galette des rois à l'atelier Jean Nicot offerte au nom de Ramage. Les adhérents ont été très contents de cette occasion de partage. Les autres ateliers en ont fait de même à la date de leur choix.

S'agissant des chèques reçus de 40€, il faut bien noter s'il s'agit du paiement des cours ou de la cotisation d'adhésion afin de permettre la bonne imputation comptable et de suivre l'évolution des catégories d'activités de l'association.

## Gestion de l'association

Jean-Pierre évoque la gestion du fichier des adhérents qu'il faudrait actualiser en utilisant le logiciel Excel ou en le transposant avec Access. Cela demande des compétences techniques.

Il demande si des formateurs peuvent l'aider à le tenir à jour.

Michel F se propose de le faire.

Jean-Pierre ensuite ouvre une discussion en vue de la future Assemblée Générale annuelle ayant lieu en principe au printemps.

Pour l'Assemblée, certains documents sont préparés (rapport moral d'activité, rapport comptable). Ces rapports qui existent chaque année sont le plus souvent simplement actualisés en fonction des données de l'exercice.

Bruno trésorier de l'association se chargera de présenter le rapport financier.

Jean-Pierre précise qu'il faut procéder à l'actualisation des statuts de l'association dont certains articles ne correspondent plus tout à fait ni aux objectifs initiaux, ni au nouveau mode de fonctionnement des ateliers.

Il souhaite que ces changements n'obèrent pas la déduction fiscale qui a été octroyée pour les cotisations.

Il demande à Yves de lui fournir, si possible, l'original de la lettre autorisant cette déduction. Genevieve B précise qu'actuellement la déduction fiscale est autorisée par la législation fiscale notamment pour les versements aux œuvres sociales ou les cotisations aux associations.

Jean-Pierre propose de créer un petit groupe de travail pour préparer un projet de statut. Après échanges, ce groupe avec lui serait composé de Genevieve B, Jean-Michel et Anny. Il se réunira rue Bausset le lundi matin lorsqu'il n'y a pas de cours.

Après l'Assemblée un procès verbal est rédigé. Ce document et les rapports peuvent être demandés par les administrations en cas de contrôle ou de demande financière.

Genevieve B précise que le ministère de l'Intérieur est chargé de veiller au fonctionnement des associations par l'intermédiaire d'un bureau spécialisé. C'est ce bureau qui avait été saisi de la demande de Ramage pour bénéficier de la qualification d'utilité publique.

Yves indique qu'à l'époque le ministère avait estimé que Ramage ne remplissait pas les critères.

Jean-Pierre indique qu'il n'y aura pas de cours les 12/02 et 19/02/2024.

Pour les ateliers pendant les vacances, chaque atelier décide de leur maintien ou fermeture d'une semaine.

## Exposé de Bruno sur Google Lens

Celui-ci sera envoyé aux formateurs.

La prochaine réunion des formateurs est fixée au 13/02/2024

Fin de la séance à 11H45